



**À :** Tous les membres de l'AQPM  
**Date :** Le 27 mars 2020  
**Objet :** Suspension des délais UDA

—

Chers membres,

L'AQPM et l'UDA ont convenu de suspendre tous les délais prévus à l'*Entente collective UDA-AQPM Télévision/Cinéma 2020-2023* et à l'*Entente collective UDA-AQPM Nouveaux médias 2017-2020* jusqu'au **20 avril inclusivement**.

Pour rappel, pour ce qui est des suspensions de délais relativement aux ententes collectives conclues avec l'[ARRQ](#), l'[AQTIS](#) et la [SARTEC](#), nous vous référons aux mémos envoyés précédemment, disponibles sur notre site Internet.

Pour toute question à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

L'équipe des relations de travail.

**Association québécoise de la production médiatique**

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1  
514 397-8600

[aqpm.ca](http://aqpm.ca) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)